



COMPTE-RENDU SUCCINCT/ LISTE DES DELIBERATIONS DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023
à 18h00 – Espace Agnès Sorel à LOCHES**



Communauté de Communes
Loches Sud Touraine
12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

SEANCE PLENIERE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023 à 18H
Espace Agnès Sorel à LOCHES

Assistaient à la réunion :

Christophe DUJON
François LION
Sophie MÉTADIER - Madeleine LAROCHE
Michel ALONSO
Jean-Claude GALLAND
Bernard MÉREAU
Charlie GILLET
Marc de BECDELIEVRE
Thierry BUSSONNAIS
Frédéric VAILLANT – Nathalie BARRANGER
Jean-Louis DUMORTIER
Serge GERVAIS
Marie-Thérèse BRUNEAU
Pascal DUGUÉ
Etienne ARNOULD
Jean-Paul GAULTIER
Jacqueline HUCHET
Alain ROCHER
Bruno MÉREAU - Maryline COLLIN-LOUAULT - Monique GONZALEZ
Michel LAVERGNE
Jean-Louis CHAMPIGNY
Gilles CHAPOTON
Gérard HENAULT
Gilbert SABARD
Olivier FLAMAN - Catherine MERLET
Alain MOREVE
Yannick PEROT
Martine TARTARIN

Franck HIDALGO
Christophe LE ROUX
Christophe ADJADJ
Eric DENIAU
Jean-François CRON
Michel GUIGNAudeau - M-Laure DURAND – François-Xavier KISTNER
Marc ANGENAULT – Fernando GAETE IBARRA – Franck GEORGET
Valérie GERVES – Anne PINSON – Didier RAAS
Marie-Nicole SUZANNE – Louis TOULET
Nisl JENSCH
Marie-Eve MILLON – Bernard PIPEREAU
Gérard DUBOIS
Frédéric GAULTIER
Marie RONDWASSER
Dominique COINTRE
Eric MOREAU
Jacky CHARBONNIER
Dominique FRELON
Bernard GAULTIER – Annie PUSSIOT-CRAVATTE
Jean-Paul CHARRIER
Loïc BABARY
Francis BAISSON

ABILLY
BARROU
BEAULIEU-LES-LOCHES
BEAUMONT-VILLAGE
BETZ-LE-CHATEAU
BOSSÉE
BOURNAN
BOUSSAY
BRIDORÉ
CHAMBOURG-SUR-INDRE
CHANCEAUX-PRES-LOCHES
CHARNIZAY
CHAUMUSSAY
CHÉDIGNY
CHEMILLÉ-SUR-INDROIS
CIRAN
CORMERY
CUSSAY
DESCARTES
DESCARTES
DOLUS-LE-SEC
DRACHÉ
FERRIERE-LARCON
FERRIERE-SUR-BEAULIEU
GENILLÉ
LA CELLE-GUENAND
LA CELLE-SAINT-AVANT
LA CHAPELLE-BLANCHE-
ST-MARTIN
LA GUERCHE
LE GRAND PRESSIGNY
LE LIEGE
LE LOUROUX
LE PETIT-PRESSIGNY
LIGUEIL
LOCHES
LOCHES
LOCHES
LOCHÉ-SUR-INDROIS
MANTHELAN
MARCÉ-SUR-ESVES
MONTRÉSOR
MOUZAY
NEUILLY-LE-BRIGNON
NOUANS-LES-FONTAINES
ORBIGNY
PAULMY
PERRUSSON
PREUILLY-SUR-CLAISE
REIGNAC-SUR-INDRE
SAINT-FLOVIER

Patrick PASQUIER
Joël PINGUET
Cécile DERUYVER-AVERLAND
Pascal RÉAU
Régine REZEAU
Jean-Louis ROBIN - Elisabeth VIALLES
Nicole THIBAUT
Rémi JEULAND
Vincent MEUNIER
Maryse GARNIER
Jacky PERIVIER – Sylvie VELLUET

Pouvoirs :

Philippe MEREAU à Sophie METADIER
Dominique MAURICE à François LION
Chantal GUERLINGER à Bruno MEREAU
Joël MOREAU à Michel LAVERGNE
Chantal JAMIN à Frédérique LACAZE
Frédérique LACAZE à Anne PINSON
Christine BEFFARA à Loïc BABARY
Caroline KRIER à Joël PINGUET

Excusés – Absents :

Jean-Jacques MEUNIER
Philippe MÉREAU
Alain GUERIN
Dominique MAURICE
Pascale MOREL
Patrick MERCIER
Pascal DEBAUD
Chantal GUERLINGER - Joël MOREAU
Régis GIRARD
Jean-Luc BUSIN
Chantal JAMIN - Frédérique LACAZE
Anaïs AVRIL
Christine BEFFARA
Caroline KRIER
Michel DUGRAIN – Jean-Jacques GABILLET
Gérard MARQUENET
Bernard HENRY

Frédéric PRUNIER

Assistaient en outre à la réunion :

Vincent LOUAULT

Jean-Baptiste FOUREST, DGS
Claire SAINT-LAURENT, DGA
Ingrid JAMIN, DGA
Angélique GOUBARD, DGA
Abdou-Karim DIOP, Directeur des Finances
Bruno MAZERAU

SAINT-HIPPOLYTE
SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS
SAINT-SENOCH
SEPMES
TAUXIGNY-SAINT-BAULD
TOURNON-SAINT-PIERRE
VERNEUIL-SUR-INDRE
VILLEDOMAIN
VILLELOIN COULANGÉ
YZEURES-SUR-CREUSE

BEAULIEU-LES-LOCHES
CHAMBON
DESCARTES
DESCARTES
LOCHES
LOCHES
REIGNAC-SUR-INDRE
SENNEVIERES

AZAY-SUR-INDRE
BEAULIEU-LES-LOCHES
BOSSAY-SUR-CLAISE
CHAMBON
BRIDORÉ
CIVRAY-SUR-ESVES
CORMERY
DESCARTES
DOLUS LE SEC
ESVES-LE-MOUTIER
LOCHES
LOUANS
REIGNAC-SUR-INDRE
SENNEVIERES
VARENNES
VERNEUIL-SUR-INDRE
VOU

Conseil de Développement

Sénateur

LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023.

1- Création de la Société d'Équipement de la Touraine Aménagement – prise de participation et approbation du projet de statuts et de pacte d'actionnaires

Rapporteur : Gérard Hénault

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la création d'une société publique locale dénommée « Société d'Équipement de la Touraine Aménagement » dont l'acronyme sera « La Set Aménagement », de ses statuts et de son pacte d'actionnaires tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.
- **APPROUVE** la prise de participation de la Communauté de communes au capital de la SPL pour un montant de 5000 euros, correspondant à 50 actions de 100 euros chacune ; la totalité de la participation sera versée lors de la création de la SPL.
- **DÉSIGNE** Monsieur Gérard HENault pour représenter l'EPCI auprès de l'assemblée générale constitutive de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires à la création de la société, y compris celles à réaliser au nom et pour le compte de la société en formation.
- **DÉSIGNE** Monsieur Gérard HENault pour représenter l'EPCI à l'assemblée spéciale des petits actionnaires avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre.
- **DÉSIGNE** Monsieur Gérard HENault pour représenter l'EPCI auprès de l'assemblée générale de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

-

2- Finances : Règlement budgétaire et financier

Rapporteur : Eric Deniau

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le règlement budgétaire et financier de la communauté de communes Loches Sud Touraine tel que présenté dans le document annexé.

3- Finances : M57 – Politique d'amortissement

Rapporteur : Eric Deniau

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'application de la méthode de l'amortissement linéaire au prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1er janvier 2024.
- **APPROUVE** l'amortissement en annuité unique des biens de faible valeur (montant unitaire inférieur à 1000€ TTC).
- **FIXE** les durées d'amortissement par catégorie de biens tel qu'indiqué en annexe 1
- **DÉCIDE** que ces durées d'amortissement s'appliquent de manière prospective c'est-à-dire pour les acquisitions effectuées à partir du 01/01/2024.

4- Finances : Actif budget principal – régularisation opérations pour compte de tiers

Rapporteur : Eric Deniau

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à **demander** par certificat administratif à Madame la responsable du SGC de LOCHES de procéder aux corrections d'erreurs sur exercice clos, de régulariser ces erreurs par opérations d'ordre non budgétaire en **débitant le compte 1068 pour un montant de 52 430.51€ et, en créditant les comptes 4581-1139 et 458202 respectivement pour des montants de 52 052,51€ et de 378€.**

5- Tourisme : Convention relative au financement d'un réseau « Wifi-Tourisme » avec Val de Loire Numérique – avenant n°2

Rapporteur : Jacky Périvier

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la signature l'avenant n°2 à la Convention relative au financement du déploiement d'un réseau « Wifi Tourisme » modifiant les points tels qu'exposés ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6- Tourisme – Convention de partenariat pour la création et la gestion du comité d'itinéraire « Touraine Berry à vélo » - Portage des actions – Désignation des représentants

Rapporteur : Jacky Périvier

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la convention de partenariat créant le Comité d'Itinéraire « Touraine Berry à Vélo » en définissant le cadre global, l'engagement des partenaires, les modalités de gouvernance, de gestion et de fonctionnement, ainsi que les règles de financement communes du projet.
- **AUTORISE** la Communauté de communes à se porter cheffe de file du Comité d'Itinéraire « Touraine Berry à Vélo » et à en supporter financièrement les actions pour le compte des autres collectivités.
- **AUTORISE** la Communauté de communes à appeler les participations des EPCI concernés et PNR de la Brenne ainsi qu'à solliciter et percevoir les subventions afférentes à la « Touraine Berry à Vélo ».
- **APPROUVE** la nomination de Monsieur Jacky PÉRIVIER et de Madame Marie-Thérèse BRUNEAU, respectivement en tant que membre titulaire et membre suppléant du Comité de Pilotage.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents correspondant à cette affaire

7- Déchets ménagers : conteneurs enterrés – instauration d'un fonds de concours et approbation du règlement d'attribution

Rapporteur : Bruno Méreau

A la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'instauration d'un fonds de concours pour l'installation de conteneurs enterrés ainsi que son règlement d'attribution tel qu'annexé à la présente délibération.

8- Ressources humaines : contrat groupe assurance statutaire

Rapporteur : Gérard Hénault

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **CHARGE** le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser pour le compte de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2025 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.
- **PRÉCISE** que les contrats devront garantir tout ou partie des risques suivants :
 - Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption.
 - Personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C. (agents titulaires ou stagiaires et agents contractuels) : Accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption.
- **PRÉCISE** que les contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :
 - Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1^{er} janvier 2025.
 - Régime du contrat : capitalisation.
- **INDIQUE** que la Communauté de Communes Loches Sud Touraine s'engage à fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance.
- **PREND ACTE** que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2025

9- Présentation du rapport d'activités de la Communauté de communes pour l'année 2022

Rapporteur : Gérard Hénault

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activités de la Communauté de communes pour l'année 2022.

Affichage le 7 novembre 2023.

Le Président de la Communauté de communes Loches Sud
Touraine


Gérard HÉNAULT